

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 3 juin 2025 à 19H00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
5. FINANCES
 - 5.1 Compte pour approbation
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 6.1 Offre service WSP-Ruisseau Foley
 - 6.2 Honoraire surveillance Petit Shenley
 - 6.3 Demande de paiement 1 réfection toiture aréna
 - 6.4 Ordre de changement ME-015
 - 6.6 Ordre de changement A-02-A Travaux cheminée aréna
7. PERSONNEL
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 Convention PAFIRSPA
9. RAPPORT
10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Autorisation pour permis alcool

11.2 Adoption des états financiers

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-06-165 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2025-06-166 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai, la séance d'ajournement du 20 mai et la séance extraordinaire du 29 mai 2025.

4. LÉGISLATION

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2025-06-167 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de mai 2025 au montant total de 284 902.19 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 42 712.63 \$

Factures payées : 27 256.27 \$

Factures à payer : 214 933.29 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. OFFRE DE SERVICE WSP RUISSEAU FOLEY

2025-06-168 **Considérant** que le conseil désire effectuer des travaux au ruisseau Foley;

Considérant que la firme WSP peut accompagner la firme Gestizone pour l'obtention du certificat d'autorisation, de mettre à jour les plans et de faire la surveillance lors des travaux ;

Considérant que le mandat initial de la firme WSP a été revu et que le coût de celui-ci est au montant de 4 650\$ pl tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme WSP pour accompagner la municipalité dans le dossier du ruisseau Foley pour un montant de 4 650\$ plus taxes à taux horaire.

Que le montant soit financé via le surplus.

6.2. HONORAIRE SURVEILLANCE PETIT SHENLEY

2025-06-169

Considérant que le conseil désire effectuer des travaux dans le rang Petit Shenley;

Considérant que la firme WSP peut faire la surveillance du chantier pour le Projet Petit Shenley;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le mandat soit donné à la firme WSP pour accompagner la municipalité pour un montant de 35 135\$ plus taxes à taux horaire pour les travaux du Rang Petit Shenley.

Que le montant soit financé via la TECQ et le règlement d'emprunt.

6.3. DEMANDE DE PAIEMENT NO 1 RÉFECTION TOITURE ARÉNA

2025-06-170

Considérant que les travaux au 453 rue Ennis ont débuté.

Considérant que les travaux sont effectués par la firme Construction CRL ;

Considérant que la firme Atelier D supervise les travaux ;

Considérant que cette dernière recommande le premier paiement de 132 098.29 \$ plus taxes pour les travaux effectués ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 132 098.29\$ plus taxes soit versé, via le règlement d'emprunt, à la firme Construction CRL pour les travaux effectués au 453 rue Ennis.

Que le montant soit financé via la subvention et lorsque épuisé au surplus.

6.4. ORDRE DE CHANGEMENT ME-015

2025-06-171

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour faire l'achat et l'installation d'un évier et de la robinetterie ;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 918\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour l'achat et l'installation de l'évier et de la robinetterie 918\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via la subvention et lorsque épuisé au surplus.

6.5. ORDRE DE CHANGEMENT A-02-A TRAVAUX CHEMINÉE ARÉNA

2025-06-172

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 453 rue Ennis, a fait une recommandation pour le remplacement de la cheminée;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 4 766.54\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire le remplacement de la cheminée au montant de 4 766.54\$ plus taxes;

Que la dépense soit financée via la subvention et lorsque épuisé au surplus.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. CONVENTION PAFIRSPA

2025-06-173

Considérant que la municipalité a reçu une subvention du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air d'un montant de 166 922\$;

Considérant que la convention d'aide financière doit être signée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la convention d'aide financière du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) soit signée par monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général secrétaire-trésorier.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2025.

11. AUTRES SUJETS

11.1. AUTORISATION VENTE D'ALCOOL

2025-06-174

Considérant que le comité du Spectacle des Grands Feux tiendra leur événement le 23 août 2025;

Considérant qu'il y aura la vente de boissons alcoolisées sur le site des Grands Feux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'autorisation de vente de boissons alcoolisées sur le terrain de l'aréna soit donnée au comité du Spectacle des Grands Feux pour le spectacle du 23 août 2025.

11.2. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

2025-06-175

Considérant que le conseil a pris connaissance des états financiers;

Considérant que ceux-ci ont été déposés par la firme Blanchette Vachon, Société de comptables professionnels agréés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les états financiers de la municipalité déposés par la firme Blanchette Vachon, Société de comptables professionnels agréés, soient adoptés.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

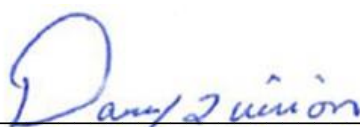
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2025-06-176

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 17 juin 2025.

Il est 20 h 00.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier